

CAMPING-CAR CLUB DE L'OUEST

Association à but non lucratif régie par la loi de 1901
Association bénéficiaire de l'immatriculation tourisme FFACCC n° IM 075100284



CONTRAT DE VENTE DE FORFAIT TOURISTIQUE

Périgord en calèche

Sortie ouverte à tous les clubs de la FFACCC

Émis le 29/01/2024

Dates du séjour : 24 au 29 mai 2024

Organisateurs : **Audrey et Rémi BOULLET**

20, rue de l'Angelière 53210 LOUVIGNÉ

Tél : 06 03 24 39 38 E-mail : remiboullet29@gmail.com

Participants : **impératif** n° adhérent

Monsieur : Prénom : ① Mobile.....

Madame : Prénom : ① Mobile

Adresse : CP : Ville :

Email :@.....

Longueur C.C immatriculation 1^{ère} sortie au sein du club ?

Sont inclus dans le prix : le détail des prestations comprises dans le prix est indiqué dans le programme de la sortie.
Ne sont pas inclus dans le prix : les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les assurances « annulation et rapatriement », etc. **L'hébergement est prévu dans votre camping-car.**

Montant de la sortie : prix / personne : **225 €** X nombre de personnes : Total : €

Intolérances alimentaires : Monsieur : NON OUI lesquelles : Madame : NON OUI lesquelles :
..... Autres personnes : NON OUI lesquelles :

Je soussigné M. ou Mme **...impératif.....** agissant pour moi-même ou pour le compte des personnes que j'inscris, n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent de la **FFACCC** moyennant un préavis de 30 jours et sous réserve du paiement de **10 €** de frais. Ma signature, ci-dessous, implique mon acceptation :
- des conditions générales et particulières des conditions de vente, figurant dans la revue du club, et dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins. Ce qui implique que je serai pénalisé comme suit : plus de 30 jours avant le départ, **10 €**, puis un pourcentage du prix du séjour en prenant la date de départ comme référence, à savoir : **10 %** de 30 à 21 jours avant, **50 %** de 20 à 8 jours avant, **75 %** de 7 à 2 jours avant, **100 %** à moins de 2 jours du départ annoncé ;
- du programme défini pour cette sortie, réputé comme faisant partie intégrante du contrat, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur ;
- de l'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC ;
- de participer à cette sortie sous couvert d'une assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile du CCCOUEST.
- des conditions particulières et générales de vente figurant dans la revue du club « Phare Ouest Amitié » ou dans celle de la FFACCC « Vadrouille ».

Ce document complété ainsi que le chèque de règlement libellé au nom du **C.C.C.Ouest**, doivent parvenir aux organisateurs impérativement avant : **5 mai 2024**, date de limite d'inscription.

Date et signature de l'adhérent

Signature et cachet du club

Signature M.

Signature Mme

Camping-Car Club Ouest
6 hameau Rossignol
50270 St-Jean de la Rivière

Si l'effectif maximum est atteint, vous serez prévenus, par mail ou par téléphone, de votre mise en liste d'attente.

"RESPONSABILITE : le Camping-Car Club de l'Ouest bénéficie de l'assurance responsabilité civile professionnelle organisateurs de voyages souscrite par la FFACCC auprès de la MACIF sous le numéro 15195976 et de la garantie financière de la FFACCC assurée par GROUPAMA Assurance-Crédit & Caution - 132, rue des Trois Fontanot - 92000 NANTERRE."